

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 4

Rubrik: Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la compagnie en 1944

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE

NOTE DE LA RÉDACTION

Les difficultés de transport et de communication n'ont pas permis, cette année, de faire coïncider comme de coutume les Assemblées Générales des Sections et celle de la Compagnie.

En conséquence, le Compte Rendu de cette dernière et celui de la Section de l'Est paraîtront dans le numéro de juillet 1945 de la « Revue Economique Franco-Suisse ».

R. E. F. S.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE EN 1944

I. — INTRODUCTION

Au cours de dix siècles d'histoire, la France a-t-elle jamais connu une année plus riche en événements militaires et politiques que 1944? En l'espace de huit mois, soit de l'aube du mardi 6 juin 1944, où les premiers soldats anglo-saxons prenaient pied sur la côte normande, au crépuscule du jeudi 8 février 1945, où les derniers soldats allemands repassaient le Rhin, ce pays a vu son sol entièrement libéré de l'ennemi, qui lui avait infligé, quatre ans plus tôt, la plus douloureuse des défaites. Le corps expéditionnaire allié, secondé par les forces françaises de l'intérieur, a été ainsi de victoires en victoires. Mais le Général de Gaulle n'est pas seulement un grand chef militaire, il est aussi un homme d'état plein de courage. Les Ministres auxquels il a donné toute sa confiance, ont repris en mains les rênes du gouvernement, dans une nation profondément bouleversée par cinquante mois d'occupation étrangère. Au dehors, des traités d'alliance ont été signés à Londres et à Moscou et la France reprenant son rang de grande puissance vient avec ses Alliés d'amener l'Allemagne à capituler sans conditions. Que nos amis français nous permettent de leur en exprimer toute notre admiration.

Mais la France sort de cette période héroïque combien meurtrie. Les armées combattantes ont traversé le pays de part en part. Des campagnes et des forêts entières ont été rasées par les vagues de tanks. Des villes et des villages se sont engouffrés dans les entonnoirs creusés par les bombes des avions. Les pertes en vies humaines ont été très éle-

vées et près de 3 millions de Français, prisonniers en Allemagne, ont connu un sort tragique, qui nous serre le cœur.

Avec courage, on relève déjà les maisons en ruines, on reconstruit les usines, on rééquipe les ports, on rétablit les voies de communication. Des accords sont passés avec l'étranger pour que des vivres et des matières premières soient livrés au pays qui vient de traverser l'hiver le plus rigoureux de la guerre. Pour gager ces achats, des mesures d'ordre financier sont prises afin de mobiliser toutes les richesses de la nation. La vie économique s'efforce de renaître au milieu des décombres.

Pendant ce temps, la Suisse connaît un des moments les plus difficiles de son existence. Une fois de plus, elle a échappé miraculeusement au drame qui vient d'ensanglanter le monde entier. Sa situation géographique, au cœur de l'Europe occupée par les puissances de l'Axe, l'a totalement isolée des pays d'outre-mer. Les réserves de vivres et de matières premières, qu'elle avait eu la sagesse de constituer dès 1937, sont fortement entamées. Elle vit dans l'espoir que les pays anglo-saxons pourront lui apporter une aide efficace.

La France sera-t-elle, elle-même, en mesure de reprendre les livraisons qu'elle lui faisait, avant la guerre, en produits agricoles, en charbons, en fers et en aciers?

La Suisse sait qu'elle peut compter sur sa voisine de l'Ouest, mais il ne suffit pas de vouloir aider, il faut pouvoir. De son côté, la Suisse est décidée à faire tout ce qui est dans la mesure de ses faibles moyens pour apporter un appui efficace à la France. Le seul accord économique franco-suisse, qui n'ait

pas été dénoncé l'automne dernier, est celui par lequel la Suisse s'est engagée, en mai 1944, à exécuter des commandes de machines livrables dès la fin des hostilités et destinées au rééquipement d'usines françaises.

Les autres conventions relatives aux contingents de marchandises échangées entre les deux pays, au régime des paiements par compensation, aux clauses douanières, etc..., n'ont pas été renouvelées ou ont été dénoncées pour la fin de l'année écoulée. Mais déjà les récentes négociations poursuivies à Berne, entre délégations américaine, anglaise, française et suisse, ont permis, entre autres, la conclusion d'accords relatifs à l'ouverture réciproque de crédits et au transit à travers la France de marchandises en provenance ou à destination de la Suisse. Il faut souhaiter que les Gouvernements de Paris et de Berne puissent, à brève échéance, compléter ces accords en jetant les bases d'un nouveau statut des relations économiques franco-suisse. Des pourparlers ont été entamés récemment à Paris et seront poursuivis sous peu à Berne.

Etant donné les événements militaires et politiques de l'année dernière, il n'est pas surprenant que le commerce entre France et Suisse ait été réduit, en 1944, à sa plus simple expression. Tous les Membres de notre Compagnie en ont subi le dur contre-coup. Mais il ne faut pas oublier que la France est en guerre et que cela entraîne, sur le plan civil également, de durs sacrifices. L'activité de notre Institution n'a pas eu d'autre but, en 1944, que de chercher à remédier, par tous les moyens, à ce regrettable état de choses. C'est surtout lorsque les affaires vont mal que l'on a besoin d'une Chambre de Commerce pour défendre les intérêts d'une collectivité.

Tous ceux qui vivent, de manière directe ou indirecte, du commerce entre les deux pays paraissent l'avoir compris au cours de cette guerre. L'effectif de la Compagnie a beaucoup augmenté pendant ces dernières années et aujourd'hui encore, malgré l'arrêt presque complet de toutes transactions franco-suisse, nous continuons à recevoir des demandes d'adhésion à notre Chambre de Commerce, qui compte actuellement près de 7.000 Membres contre 5.522 au 1^{er} janvier 1944. Par ordre d'importance numérique, les Sections régionales groupent actuellement :

647 Membres à Lyon,

541 Membres à Marseille,

467 Membres à Besançon,

452 Membres à Bordeaux,

264 Membres à Lille,

16 Membres à Strasbourg,

soit 2.387 Membres au total, ce qui représente plus du tiers de l'effectif de la Compagnie. Les 4.201 autres Membres sont rattachés au Siège et se divisent en 2.714 Membres à Paris et dans les départements ne faisant pas partie des circonscriptions des Sections régionales et 1.487 Membres en Suisse.

Tout ce que représentent ces chiffres en exploitations industrielles, en entreprises commerciales, en instituts financiers, en compagnies d'assurances, etc..., donne une incontestable autorité à notre Chambre de Commerce. Cette autorité est d'autant plus grande que notre Institution ne cesse d'accentuer son caractère de compagnie « privée » d'hommes d'affaires. Nous voyons là les principaux facteurs de nos excellentes relations avec les Gouvernements et les Administrations des deux pays.

Malgré les difficultés qui peuvent naître d'une dualité dans l'accomplissement de leurs missions respectives, notre Direction Générale a travaillé la main dans la main avec les services commerciaux, financiers et juridiques de la Légation de Suisse à Paris. Il en est de même de la coopération entre les Secrétariats des Sections régionales et des Consulats suisses de leurs circonscriptions, comme des rapports entre notre Direction Générale et le Cercle Commercial Suisse de Paris.

Des liens de plus en plus étroits et particulièrement confiants se sont également noués entre notre Compagnie et les Ministères français de l'Economie Nationale et des Finances, de la Production Industrielle, de l'Agriculture, du Travail, des Affaires Etrangères, des Postes, Télégraphes et Téléphones, etc..., de même qu'avec un grand nombre d'Offices autonomes, de Comités professionnels, d'Organismes économiques de caractère privé, comme le Comité d'Action Economique et Douanière. Il n'y a pas de meilleur moyen pour surmonter les difficultés que de se connaître d'homme à homme et d'avoir des contacts fréquents. Nos efforts de toujours pour suivre une politique loyale ne sont pas étrangers non plus à la confiance que nous témoignent les Pouvoirs Publics des deux pays.

Pour ce qui est des Administrations helvétiques, nous nous réjouissons de constater ici que notre Chambre de Commerce et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Zurich et Lausanne arrivent de plus en plus à rapprocher leurs points de vue au sujet de la coordination de leurs activités. De nos contacts fréquents avec la Division fédérale du Commerce, avec le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, avec l'Office suisse de Compensation et de nombreux autres organismes, trop nombreux pour les citer tous ici, nous retirons de grandes satisfactions pour notre Compagnie qui, de ce fait, a pu se faire entendre mieux que par le passé, même si ses opinions n'ont pas été toujours partagées dans les sphères administratives.

Un de nos meilleurs moyens d'expression se trouve dans notre « Revue Economique Franco-Suisse », à laquelle d'éminentes personnalités ont bien voulu apporter leur collaboration. Par souci de brièveté, nous n'énumérerons pas les articles de fond et les rubriques d'ordre pratique publiés dans les dix numéros sortis de presse en 1944, à des dates malheureusement irrégulières, du fait des difficultés techniques considérables et des périodes où le papier nous a manqué. La désorganisation des moyens de transport ne nous permettait pas d'en faire venir de Suisse. Nous avons d'autant plus regretté ces contretemps que les améliorations apportées à la présentation des numéros de l'automne dernier avaient été accueillies par nos lecteurs avec beaucoup de satisfaction.

II. — PRINCIPAUX RÉSULTATS ACQUIS

Le rendement de notre activité a été inférieur en 1944 à ce qu'il avait été pendant les années précédentes. Les échanges commerciaux franco-suisse, déjà très ralentis pendant les premiers mois de l'exercice écoulé, se sont insensiblement immobilisés à l'approche du débarquement des armées alliées en Normandie. La destruction systématique des voies de transport, puis leur encombrement par les convois militaires, sont venus entraver à un tel point la vie commerciale que les importations et exportations de marchandises ont pratiquement cessé avec le mois de juillet.

Cependant, chose surprenante, les courriers

postaux ont pu être acheminés entre France et Suisse jusqu'à la mi-août. Nos Services de la Correspondance commerciale à Paris et Bâle sont parvenus à fonctionner jusqu'à cette date dans de bonnes conditions, les lettres mettant une à deux semaines pour parvenir à leurs destinataires dans l'un ou l'autre pays. Au lendemain de la libération de Paris, notre Compagnie s'est mise aussitôt en rapport avec le Ministère des P. T. T. qui a accepté de soumettre et de recommander aux autorités militaires notre suggestion d'organiser à nouveau des échanges de lettres d'affaires entre les deux pays.

Malheureusement, la chose ne put pas être réalisée, la correspondance postale à l'intérieur de la France n'ayant pas encore été entièrement rétablie. A plusieurs reprises, nous sommes revenus à la charge et avons été heureux de constater, au début de décembre, qu'une liaison postale par cartes et lettres fut rétablie dans les deux sens. Mais le contrôle de cette correspondance provoque des retards très préjudiciables à la reprise du commerce franco-suisse. Nous avons à nouveau, début mars, présenté une requête proposant de remettre en activité nos Services de la Correspondance commerciale en France comme en Suisse. S'il n'y a pas été donné suite, nous devons néanmoins reconnaître qu'à la suite de nos interventions, les courriers postaux entre France et Suisse ont été accélérés.

Les nécessités militaires primant, il a été, en 1944, encore plus malaisé de voyager que de correspondre. Notre Service des laissez-passer s'est énergiquement dépensé pendant le premier semestre de l'année dernière pour obtenir les autorisations sollicitées par nos compatriotes, mais les exigences des Autorités allemandes d'occupation étaient devenues telles que beaucoup de voyageurs ont préféré renoncer à tout déplacement. Depuis l'instauration du nouveau régime, nous avons repris nos démarches auprès des Autorités compétentes, mais sans beaucoup de succès jusqu'à présent, quoiqu'on nous laisse espérer la conclusion prochaine d'un accord franco-suisse à ce sujet.

Dans le domaine des échanges de marchandises, signalons, tout d'abord, nos interventions auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Français qui ont permis d'obtenir les wagons nécessaires

pour l'expédition en Suisse de certains produits français. Nous avons également poursuivi nos démarches en vue de faire établir des licences d'importation et d'exportation d'un pays à l'autre. Mais l'accord signé à Berne le 4 février 1944, prévoyant trois listes A, B et C de marchandises à échanger pendant le premier semestre de l'année dernière, a vu son application très ralentie, puis compromise par les événements de l'été suivant. Ce n'est qu'en automne que la plupart des licences accordées au vu de cet arrangement et qui avaient été annulées par une décision du 20 août, ont finalement pu être renouvelées et utilisées, en partie seulement, faute de moyens de transport. Pour les exportations françaises en Suisse, un obstacle supplémentaire est venu s'ajouter aux autres, au lendemain de la libération. Ce sont les mesures de blocus contre l'Allemagne. Ainsi, le nombre des licences obtenues par notre Compagnie a été sensiblement moins élevé en 1944 que pendant les années précédentes. De même, les affaires de compensation de marchandises ont donné des résultats très limités, malgré nos efforts pour les faire aboutir.

A compter de la dénonciation pour le 1^{er} décembre 1944 du « clearing franco-suisse », il n'a plus été possible de compenser des importations par des exportations, mais seulement de chercher par la vente en Suisse de marchandises françaises, à recevoir des devises devant permettre le paiement de produits suisses achetés par la France. Dans ce domaine des paiements internationaux, nous avons également multiplié nos démarches auprès des Offices de Compensation à Paris et Zurich et malgré la grande rigidité du régime franco-suisse, nous avons eu la satisfaction de rendre service à nombre de Membres de la Compagnie. Notre activité dans ce secteur a été facilitée par l'Office Français des Changes qui a mis notre Compagnie sur le même pied que les banques agréées, nous autorisant ainsi à traiter directement avec lui les affaires que nos Membres nous confient. Notre Contentieux a également poursuivi le recouvrement de créances auprès de débiteurs habitant l'un ou l'autre pays. Mais ici, comme ailleurs, les résultats ont été moins satisfaisants que par le passé.

Quant à l'activité déployée depuis plusieurs années pour maintenir et améliorer l'organisation

de la vente en France des produits suisses, comme de l'écoulement outre Jura des marchandises françaises, elle a continué à porter des fruits. Nous avons pu amener des Maisons de l'un des pays à reprendre contact avec leurs agents, courtiers, représentants ou succursales de l'autre pays. Nombre d'enquêtes ont été poursuivies pour trouver en France ou en Suisse tel article demandé par l'autre nation. Des efforts ont été tentés pour mettre en rapport vendeurs et acheteurs. Tout cela a été réalisé afin que l'acquis du passé ne soit pas perdu et que le jour où les transactions reprendront plus aisément, on soit prêt, de part et d'autre, à profiter pleinement de la nouvelle conjoncture. Les travaux des Services techniques de la Compagnie ont été rendus particulièrement difficiles par le manque de correspondance régulière entre France et Suisse.

Les Services d'Information, comme les précédents, ont rencontré de nombreux obstacles sur leur chemin, en particulier la raréfaction, puis le manque de papier. Cela ne les a pas empêchés de faire paraître notre Revue — dans les conditions déjà indiquées — d'adresser également aux Membres de la Compagnie des circulaires, telles celle sur les avoirs à l'étranger, de rédiger des articles pour différents journaux et revues, d'envoyer régulièrement des communiqués à la presse française et suisse, de répondre aux très nombreuses demandes de documentation reçues par la Compagnie, enfin de préparer les conférences faites, au cours de l'année écoulée et tout récemment encore par notre Président et nos collaborateurs de la Direction Générale.

Enfin, les Services administratifs ont poursuivi une tâche combien indispensable à la bonne marche des travaux de la Compagnie. La nouvelle classification des Membres et les nouveaux taux de cotisations ont dû être intégrés dans la comptabilité et dans le contrôle de l'effectif de la Chambre de Commerce. L'économat de la Compagnie n'est pas une sinécure en cette période où il est difficile de s'approvisionner. Il en est de même de la petite coopérative qui cherche à améliorer le ravitaillement de nos employés.

En résumé, chacun s'est efforcé, malgré les échauffourées de l'été et les rigueurs de l'hiver, de servir de son mieux la cause des bonnes relations économiques entre France et Suisse.

III. — ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE

Le Conseil d'Administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, pour coordonner l'activité des différents organes de notre Chambre de Commerce. Il se compose actuellement de 45 Administrateurs, dont 30 résident en France et 15 en Suisse. La plupart de ceux qui n'habitent pas Paris, sont représentés aux réunions par un suppléant. Les Administrateurs résidant en Suisse se sont également réunis par deux fois à Berne, afin d'apporter leur concours à leurs Collègues de Paris.

Des modifications ont été apportées en ce qui concerne les titulaires des charges de Président, Vice-Président et Trésorier. C'est ainsi que M. Paul de Perregaux a succédé à M. Emile Bitterli à la présidence, que M. Pierre Bezencon a remplacé M. Louis-Gustave Brandt comme premier Vice-Président et que M. Ernest Gutzwiller a accepté de reprendre ses fonctions de Trésorier, en lieu et place de M. Henri Gunthert qui avait bien voulu le remplacer pendant son absence de Paris. MM. Ernest Monvert et H. Stamm-Nion conservent leurs postes de Vice-Présidents.

Afin de faciliter les délibérations plénières du Conseil d'Administration, certaines questions ont été étudiées par des Commissions, nommées à cet effet :

- l'examen des nouvelles candidatures confié à la Commission des Admissions, présidée par M. Ernest Monvert;
- le contrôle et l'édition de la Revue, à la Commission des Publications, présidée par M. Jacques de Pury;
- l'activité déployée par la Compagnie dans son pays d'origine, à la Commission suisse, présidée par M. F. Baumann;
- les possibilités d'affaires entre France et Suisse, au lendemain des hostilités, à la Commission pour l'Etude des Questions d'après-guerre, présidée par M. Paul de Perregaux;
- l'évolution des importations et des exportations franco-suisse, à la Commission des Echanges, présidée par M. Pierre Bezencon;
- l'étude d'une nouvelle organisation de notre Institution, à la Commission pour la Révision des Statuts, présidée par M. Paul de Perregaux.

Ces nouveaux statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 1944. Nous avons pu ainsi réaliser en temps voulu nos propres réformes de structure dont les bons effets n'ont pas tardé à se faire sentir.

Le Conseil d'Administration a été heureux de pouvoir également s'en remettre à son Bureau pour liquider des questions d'ordre pratique, dont l'examen en séance plénière aurait été fastidieux.

Sur le plan régional, les Comités des Sections de Lyon (créée en 1920), Marseille (créée en 1921), Lille (créée en 1938) et Besançon (créée en 1942) se sont également réunis à dates régulières, vouant leur attention à l'activité de la Compagnie dans leurs circonscriptions. C'est avec intérêt que les Membres de notre Chambre de Commerce prendront connaissance des rapports d'activité, adoptés par les Assemblées Générales de ces quatre Sections, respectivement les 17, 19, 24 avril et 12 juin, tels qu'ils vont être reproduits dans notre « Revue Economique Franco-Suisse ».

Nous signalons que M. Robert Cardinaux, Administrateur de notre Compagnie et Président de notre Section de Strasbourg (créée en 1939), a pu se réinstaller dans cette ville et y reprendre contact avec les quelques Membres que nous comptons encore en Alsace et en Lorraine.

Enfin, nous rappelons que notre Administrateur, M. Treyer, a été appelé par les Membres du Sud-Ouest de la France à présider la future Section de Bordeaux. Une autorisation de créer celle-ci a été demandée par notre Président, M. Paul de Perregaux, au Préfet de la Gironde, qui l'a assuré de l'intérêt que les Autorités du Sud-Ouest prennent à la création de cette nouvelle Section et qui lui a promis de lui faire parvenir, à brève échéance, l'autorisation sollicitée.

IV. — ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES SECRÉTARIATS DES SECTIONS

L'effectif des collaborateurs de la Compagnie avait augmenté au début de l'année écoulée, mais à la suite des événements de l'été dernier et sur le conseil de notre Trésorier, nous avons adopté une politique de déflation de nos frais généraux en supprimant, entre autres, deux de nos Services, ce qui a ramené cet effectif à 41 au 31 dé-

cembre 1944, se répartissant comme suit : 27 pour la Direction Générale à Paris, 5 pour le Secrétariat de la Section de Lyon, 3 pour le Secrétariat de la Section de Marseille, 2 pour le Secrétariat de la Section de Besançon et 4 pour le Bureau en Suisse à Bâle.

En raison des circonstances, les contacts entre les différents collaborateurs de la Compagnie ont été particulièrement difficiles. Les voyages ont été rares, mais on s'est efforcé d'y suppléer par des échanges de correspondance et même par des liaisons téléphoniques établies une ou deux fois par semaine.

Avant de terminer ce rapport, nous désirons attirer spécialement votre attention sur l'activité déployée par notre Bureau en Suisse. Créé en mars 1943, à la suite de l'occupation par l'armée allemande de la zone Sud de la France, il a poursuivi à Bâle le contrôle de la correspondance commerciale qui avait été effectué précédemment à Lyon. Sur les rives du Rhin comme sur les bords du Rhône, M. Wacker, Chef de ce Bureau placé sous l'autorité de notre Administrateur et ancien Président, M. Baumann, a rendu de grands services, non seulement en s'occupant des échanges de lettres entre les deux pays, mais également en servant de trait-d'union entre les Membres résidant en Suisse et le Siège de la Compagnie. Toutefois, la correspondance s'étant à nouveau améliorée, il est apparu que l'activité de ce Bureau était dorénavant sans objet et que, dans ces conditions, il était inutile de le maintenir plus longtemps. Il sera liquidé prochainement, mais nous tenions à souligner les grands services qu'il aura rendus pendant plus de deux ans.

V. — CONCLUSION

Les événements de 1944 n'ont pas permis à l'activité de notre Compagnie de s'épanouir comme elle n'aurait pas manqué de le faire en des temps moins tragiques. Mais si les circonstances ont empêché de grandes réalisations, une sorte de travail de termites a cependant été fait au cours de l'année écoulée. Par des milliers de renseignements donnés et de démarches effectuées, notre Institution est parvenue, sur le plan franco-suisse, à

limiter, pour ses Membres, les effets de cette forte dépression économique. En s'efforçant sans cesse de s'adapter à une évolution — pour ne pas dire une révolution — du monde des affaires, notre Chambre de Commerce cherchera toujours plus à surmonter les difficultés nées du dirigisme, ce mal que nous devons, hélas, reconnaître comme nécessaire. Fidèle à son idéal de libéralisme, elle tentera tout ce qui est en son pouvoir pour combler le gouffre qui se creuse profondément entre l'initiative privée et l'étatisation progressive de toutes les formes de la vie économique. Son rôle demain, plus encore qu'aujourd'hui, sera de servir de trait-d'union entre l'homme d'affaires et l'administration. Si la nécessité s'en faisait sentir, cette pacifique « Chambre » devrait se transformer en forteresse, pour représenter le dernier bastion de la liberté de commerce entre la France et la Suisse.

Mais ne désespérons pas de voir nos pays trouver une solution à ce problème dans le cadre des arrangements internationaux qui seront bientôt conclus pour instituer un nouvel ordre économique mondial. En attendant, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir la bonne entente économique des deux nations voisines et félicitons nos Gouvernements d'avoir brillamment résolu la double question de leurs représentations diplomatiques. L'arrivée à Berne d'un Ambassadeur de France et à Paris d'un Ministre de Suisse est d'heureux augure pour le développement des relations franco-suisse. Ils trouvent en notre Chambre de Commerce une institution dont le caractère permanent est un précieux garant de cette bonne entente économique entre la France et la Suisse. Nous les assurons de notre complet dévouement à la cause du rapprochement toujours plus étroit de nos deux pays, dont l'interdépendance au centre de l'Europe Occidentale, est aujourd'hui plus grande qu'elle ne l'a jamais été dans ce passé déjà si riche en alliances et en amitiés franco-suisse.

Paris, le 14 mai 1945.

Pour le Conseil d'Administration
de la Chambre de Commerce Suisse en France

Le Président :

Paul de PERREGAUX.